

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 4 décembre 2018

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 4 décembre, a examiné 3 avant-projets de loi du pays ; arrêté 2 projets de délibération du Congrès ; adopté 3 délibérations du gouvernement ; adopté 67 arrêtés et examiné 19 dossiers d'étrangers. Il a également examiné deux rapports.

1. Avant-projets de loi du pays

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays fixant les règles générales du domaine privé de la Nouvelle-Calédonie, des provinces, de leurs groupements et de leurs établissements publics.

> Voir communiqué détaillé « Valorisation du domaine privé de la NC et des provinces ».

Secteurs de la protection sociale, de la famille, de la solidarité et du handicap et de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays relative à la réglementation des établissements d'accueil petite enfance et périscolaire, accompagné de son projet de délibération d'application.

> Voir communiqué détaillé « Réforme périscolaire ».

Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays relative au ticket modérateur sur le risque maladie du régime unifié d'assurance maladie maternité (RUAMM), accompagné de son projet de délibération d'application. Actuellement, le ticket modérateur concerne les salariés dont l'employeur a pris un contrat de complémentaire santé collectif. Il consiste à limiter l'intervention de la caisse et de la mutuelle à 90 % du tarif servant de base au remboursement pour les prestations concernant le petit risque maladie (consultations et visites des praticiens, actes des auxiliaires médicaux,

actes de radiologie, frais de pharmacie et de laboratoires, etc.), 10 % restant à la charge des assurés. Le texte prévoit de sécuriser juridiquement le ticket modérateur sur le petit risque maladie et le champ des prestations visées. Cette mesure, issue des travaux menés par le Congrès dans le cadre du plan de redressement du RUAMM, apporterait une économie de 248 millions de francs au régime.

2. Projets de délibérations du Congrès

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant approbation du projet d'avenant qui modifie la convention, signée les 31 mars et 5 mai 1983, entre l'État et la collectivité de la Nouvelle-Calédonie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale, et habilitant le président du gouvernement à le signer. Ce projet d'avenant, élaboré en collaboration avec la direction générale des Finances publiques, vise principalement à lutter contre l'évasion et la fraude fiscales en permettant à chacune des autorités fiscales concernées de demander communication d'informations pour appliquer sa réglementation fiscale et pour recouvrer les créances fiscales de contribuables résidents dans un autre territoire fiscal. Cette mesure fait partie des outils juridiques que le gouvernement s'est engagé à mettre en place avant le 31 décembre 2018 dans le cadre des travaux menés par le Groupe du Code de conduite de l'Union en matière de transparence fiscale.

Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative au plan stratégique concerté en faveur de la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie, dénommé « jeunesse.nc ».

> *Voir communiqué détaillé « Plan stratégique jeunesse.nc ».*

3. Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour deux affaires).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour une affaire).

4. Arrêtés du gouvernement

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Sandra Gayral en qualité de chef du service des mines et des carrières de la direction de l'Industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2011-281/GNC du 8 février 2011 relatif à l'agrément en tant que commissionnaire en douane de la société AEC MOVING et à la suppression de l'agrément de la société City Express.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge les frais engagés pour MM. Renaud Massenet et John David, experts de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), dans le cadre de leur mission d'assistance à la mise en place du système informatique de dédouanement Sydonia World en Nouvelle-Calédonie (2 590 000 francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2017-2555/GNC du 12 décembre 2017 relatif aux désignations dans les secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, de la recherche et de l'innovation et de la sécurité civile. Au sein du Comité consultatif des mines (CCM), MM. Guillaume Kurek et Jean-Claude Watanabe sont désignés en qualité de titulaires, respectivement en remplacement de MM. Jérôme Fabre et Gerald At Chee, et M. Kirstan Straub est désigné en qualité de suppléant en remplacement de M. Marc Boissoneault. Au sein du Comité du commerce extérieur minier (CCEM), M. Jean-Michel N'guyen est désigné en qualité de suppléant en remplacement de M. Bernard Elie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2018-2323/GNC du 25 septembre 2018 précisant les modalités d'exonération de la taxe générale sur la consommation à l'importation. Ce texte apporte des précisions sur la liste des biens et matériels médicaux par nature éligibles à l'exonération et sur le matériel nécessaire à l'exploitation d'un réseau public de transport de personnes (SMTU).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de fonctionnement à l'association Initiative NC au titre de l'année 2018 (2 millions de francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge les dépenses relatives au déplacement de deux représentants du secteur privé de la Nouvelle-Calédonie à des réunions techniques concernant le domaine de l'énergie, organisées par la Communauté du Pacifique (CPS) à Suva (Fidji) du 19 au 21 novembre 2018 (564 300 francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge des frais d'interprétation de Mme Vera Blankley dans le cadre de la participation du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à la 4^e Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies du 10 au 12 octobre 2018 (188 585 francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Olivier Monge en qualité de chef du service de la géologie de la direction de l'Industrie des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2017-209/GNC du 17 janvier 2017 relatif aux taux de la taxe générale sur la consommation. Les huîtres importées seront soumises à un taux de TGC de 22 % tandis que les huîtres produites localement resteront soumises au taux réduit de 3 %.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2018-2157/GNC du 4 septembre 2018 relatif à l'application des taux de la taxe générale sur la consommation dans le tarif des douanes. Il s'agit de corrections relatives aux positions tarifaires : les huîtres importées relèvent désormais du taux supérieur, les extraits et essences de café ou de thé relèvent du taux réduit de 3 %, les fils machine en fer ou en acier relèvent du taux de 11 %.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Danièle Malet en qualité de chef du service administratif et financier par intérim de la direction de l'Industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC).

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 du budget 2018 de l'Établissement de formation professionnelle des adultes (EFPA). Le budget global 2018 de l'EFPA est équilibré en recettes et dépenses à la somme de 1 591 195 269 francs, répartie en 946 741 416 francs pour la section de fonctionnement et 644 453 853 francs pour la section d'investissement. Pour mémoire, le fonds de roulement global de l'établissement s'établissait au 31 décembre 2017 à la somme de

301 534 145 francs (contre 244 563 164 francs en 2016), soit l'équivalent de 186 jours de fonctionnement.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délégué pouvoir au président du gouvernement pour prendre certains arrêtés au nom du gouvernement dans les matières suivantes : dépassement de la durée hebdomadaire maximale de travail ; dépassement de la durée maximale et de la durée quotidienne maximale du travail pour les entreprises établies hors de la Nouvelle-Calédonie y effectuant une prestation de service avec du personnel salarié ; dérogation au repos dominical ; bénéfice de l'allocation spécifique du régime d'assurance chômage partiel ; autorisation de travail, pour les séjours d'une durée maximale de 3 ou inférieure à 3 mois, accordée aux ressortissants étrangers.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2014-2181/GNC du 26 août 2014 constatant la composition nominative des représentants des instances socio-économiques siégeant au Comité consultatif de la formation professionnelle de Nouvelle-Calédonie (CCFP). M. Philippe Rigaud remplace Mme Anne-Françoise Floch en qualité de suppléant, M. James Douyere remplace Mme Valérie Zaoui en qualité de titulaire, Mme Anne-Françoise Floch remplace M. Yves Lefèvre en qualité de suppléante et M. Frédéric Cantens remplace M. Pascal Francis en qualité de suppléant.

Secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert des concours sur titres pour le recrutement d'assistants spécialisés d'enseignement musical du cadre de l'enseignement musical de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert cinq postes pour les premier et second concours sur titres avec épreuve pour le recrutement d'infirmiers de bloc opératoire du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (quatre postes au titre du premier concours et un poste au titre du second).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 de la Caisse locale de retraites de Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2018. Le budget global 2018 de la CLR est arrêté à la somme de 34 483 158 110 francs répartie en 24 913 369 365 francs pour la section de fonctionnement et 9 569 788 745 francs pour la section d'investissement, cette section présentant un suréquilibre de 9 568 188 745 francs. Pour mémoire, le fonds de roulement de l'établissement s'élevait à 10 450 755 745 francs au 31 décembre 2017, soit 7,5 mois de pensions.

Secteurs de l'enseignement, de la mise en place du service civique et du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention complémentaire à Mme Cindy Hakula, transporteur Les L, destinée aux dépenses de transport scolaire des personnes de droit privé au titre de l'exercice 2018 (2 200 000 francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des subventions destinées aux projets d'actions artistiques et culturelles des classes de l'enseignement privé des premier et second degrés sous contrat d'association de la Direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC) au titre de l'exercice 2018 (950 000 francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des subventions à divers établissements d'enseignement des premier et second degrés publics et directions de l'enseignement privé dans le cadre de la fête de l'École calédonienne qui s'est déroulée le 1^{er} septembre 2018 au centre culturel Tjibaou (806 303 francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention complémentaire d'un montant total de 5 millions de francs aux lycées Jules-Garnier et Petro-Attiti au titre de la contribution obligatoire de fonctionnement 2018 pour leur permettre d'accompagner l'augmentation des effectifs et la prise en charge exceptionnelle des frais de fonctionnement liés notamment à la maintenance de ces établissements qui présentent une situation particulièrement contrainte en fin d'exercice.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention complémentaire d'un montant de 673 470 francs au lycée professionnel Augustin-Ty au titre de la contribution obligatoire de fonctionnement 2018 pour lui permettre d'accompagner l'augmentation des effectifs et la prise en charge exceptionnelle des frais de fonctionnement liés notamment à la maintenance de cet établissement qui présente une situation particulièrement contrainte en fin d'exercice.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la participation de la Nouvelle-Calédonie aux dépenses de fonctionnement des classes de l'enseignement privé sous contrat d'association, appelée forfait d'externat, au titre de l'exercice 2018 (18 622 857 francs). Cette décision concerne la Fédération de l'enseignement libre protestant (FELP).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des subventions destinées aux projets d'actions artistiques et culturelles des classes de l'enseignement privé des premier et second degrés sous contrat d'association de l'Alliance scolaire de l'église évangélique (ASEE) au titre de l'exercice 2018 (500 000 francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'intervention à l'Alliance scolaire de l'église évangélique (ASEE) au titre de l'exercice 2018, d'un montant de 200 000 francs, destinée au projet pédagogique mis en œuvre par l'école de Do Neva de Houaïlou au titre d'un voyage scolaire au Vanuatu.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'intervention à la Direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC) au titre de l'exercice 2018, d'un montant de 745 000 francs, destinée à divers projets et actions pédagogiques, éducatifs et culturels.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'intervention à la Direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC) au titre de l'exercice 2018, d'un montant de 300 000 francs, destinée à divers projets et actions pédagogiques, éducatifs et culturels.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention pour le lycée du Grand Nouméa au titre du dispositif d'accompagnement éducatif de l'exercice 2018 (300 000 francs). Ce dispositif est destiné à un public ciblé, à partir de seize ans, qui a terminé son cycle de scolarité obligatoire.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'intervention à l'association Wapujapuja no nengone au titre de l'exercice 2018 (500 000 francs) pour la scolarisation des collégiens et des lycéens originaires de Maré, issus de familles défavorisées.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention à l'Observatoire numérique de la Nouvelle-Calédonie au titre de l'exercice 2018 (500 000 francs) pour la mise en place d'une enquête sur les usages numériques des enseignants des lycées d'enseignement général et technologique en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention à l'association des étudiants géographes de l'Université de la Nouvelle-Calédonie au titre de l'exercice 2018 (400 000 francs) qui a pour objectif la réalisation d'un projet de déplacement en Nouvelle-Zélande dans le cadre de leur formation de géographe.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le protocole transactionnel entre la Nouvelle-Calédonie et le groupement de maîtrise d'œuvre et a habilité le président de la Nouvelle-Calédonie à le signer. Cette décision s'inscrit dans le cadre d'un marché de maîtrise d'œuvre passé le 14 septembre 2007 pour réaliser les études et le suivi des travaux pour la construction du bâtiment G du lycée Escoffier. La présente transaction a pour objet de régulariser la situation des cotraitants et de clôturer définitivement le marché de maîtrise d'œuvre. Le montant total de la transaction s'élève à 3 575 026 francs.

Secteurs de l'économie numérique, des questions juridiques (droit civil, droit de l'urbanisme et droit des assurances), de la modernisation de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques, du suivi des questions relatives à la francophonie et du suivi des transferts de compétences :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'un montant de 4 millions de francs à la Fédération calédonienne du bâtiment et des travaux publics. Cette subvention annuelle est accordée dans le cadre d'une convention triennale de recherche et d'études sur les pathologies des bétons en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a financé une action de francophonie destinée à contribuer au rayonnement de la langue française et visant la prise en charge du transport aérien de M. Eric-Normand Thibeault, directeur régional de l'Organisation Internationale de la Francophonie pour l'Asie et le Pacifique, dans le cadre de sa mission à Nouméa et à Port-Vila du 1^{er} au 15 septembre 2018 (554 375 francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a financé une action de francophonie destinée à contribuer au rayonnement de la langue française dans le cadre de la semaine d'animation culturelle et artistique, qui s'est déroulée du 8 au 20 octobre 2018, à l'occasion de la réouverture du centre culturel de Hienghène, géré par l'association Doo Huny (1 935 840 francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a financé une action de francophonie destinée à contribuer au rayonnement de la langue française par la mise en place d'un espace culturel et littéraire dédié à la Nouvelle-Calédonie au sein de l'Alliance française d'Adelaïde en Australie (130 815 francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a financé une action de francophonie destinée à contribuer au rayonnement de la langue française par la mise en place d'un espace culturel et littéraire dédié à la Nouvelle-Calédonie au sein de l'Alliance française de Canton en Chine (166 009 francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a financé une action de francophonie destinée à contribuer au rayonnement de la langue française au sein du réseau des Alliances françaises d'Australie (Sydney, Melbourne, Canberra, Adelaïde, Brisbane et Perth) et dans des écoles françaises partenaires (555 266 francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a financé une action de francophonie destinée à contribuer au rayonnement de la langue française dans le cadre de la venue de M. David Wilgenbus, délégué exécutif de « Office for Climate Education » (OCE) pour animer des ateliers ainsi que des formations autour du changement climatique, s'adressant principalement à des professeurs des premier et second degrés des établissements scolaires de la Nouvelle-Calédonie (987 262 francs).

Secteurs des affaires coutumières, de l'écologie et du développement durable, des relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers, des terres coutumières :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé une subvention en faveur de l'association socio-culturelle Hanyau pour les travaux d'agrandissement de la maison commune de la tribu de Saint-Paul à Ouvéa (3 793 508 francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé une subvention en faveur de l'association « comité de chapelle de Néwa » destinée au financement du nettoyage et de l'entretien d'un cours d'eau situé à la tribu de Néoua à Houaïlou (1 995 000 francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de fonctionnement à l'association Protégeons le vivant au titre de l'année 2018 (1 million de francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une autorisation de visite au navire *Kuare* dans la réserve naturelle des Chesterfield-Bellona au sein du Parc naturel de la mer de Corail entre le 3 et le 10 décembre 2018 pour une durée maximum de 5 jours. Cette visite s'inscrit dans la préparation de la croisière d'exploration de la compagnie du Ponant qui devrait faire escale pendant deux jours dans la réserve naturelle des Chesterfield en avril 2019. Six passagers prendront place à bord du catamaran *Kuare* pour cette visite de reconnaissance dans la réserve naturelle. L'*Amborella*, navire du gouvernement, effectuera à la même période une mission de suivi des oiseaux et des tortues aux Chesterfield. Les experts présents à bord en profiteront pour rencontrer et guider les représentants de la compagnie du Ponant.

Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 du budget 2018 du Conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie (CMDNC). Le budget global 2018 du CMDNC est arrêté à la somme de 749 322 187 francs, dont 624 627 331 francs en section de fonctionnement et 124 694 856 francs en section d'investissement, cette section présentant un suréquilibre de 106 419 612 francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les tarifs des ouvrages vendus par l'Académie des langues kanak (ALK). La grille tarifaire proposée est la suivante :
 - lexique thématique caac et jawe : 1 500 francs par ouvrage ;
 - propositions d'écriture du mêtê a' a'jië : 1 500 francs par ouvrage.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des subventions d'aides financières à des associations et organismes culturels d'un montant total de 4 millions de francs pour neuf projets artistiques, culturels et relatifs à la condition féminine :
 - organisation du concours musical Zik Truck,
 - organisation de la 2^e édition du Festival culturel Puhnene Gome I Coo du 22 au 24 novembre 2018 à Lifou (tribu de Xodré),
 - organisation d'un échange artistique et culturel entre des étudiants calédoniens de Montpellier et des artistes à Los Angeles,

- réalisation de la 1^{re} Fashion Week à Nouméa regroupant plusieurs créateurs calédoniens, en octobre 2017 au Château Hagen,
 - tenue du Festival Shaxabign, édition 2018,
 - déplacement d'une troupe de danse pour un échange culturel à Tahiti,
 - organisation du Festival Fest Méla Music les 7 et 8 décembre 2018 à Lifou (tribu de Wagejen),
 - diverses actions de l'association en faveur des femmes,
 - actions de promotion du savoir-faire des femmes du pays (organisation de marchés des femmes et de la Journée des femmes rurales).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge des frais de déplacement de Mme Elise Huffer, consultante spécialisée dans l'élaboration des politiques culturelles au niveau régional, pour une mission de conseil et d'expertise dans le cadre des Assises de la culture de la Nouvelle-Calédonie qui se tiendront à Nouméa les 28, 29 et 30 mars 2019 (2 338 569 francs). Une première mission s'est déroulée du 15 au 19 octobre 2018, la seconde se tiendra du 5 au 21 décembre 2018.
 - Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a acquis des objets et des éléments patrimoniaux pris en application de la délibération n° 295 du 23 janvier 2018 relative au budget primitif principal propre de la Nouvelle-Calédonie au titre de l'exercice 2018. Il est proposé d'acquérir les objets et éléments patrimoniaux suivants pour enrichir le patrimoine de la collectivité :
 - sculptures, œuvres d'art (massues kanak, statuettes kanak) destinées à intégrer les collections des musées et du patrimoine de la Nouvelle-Calédonie ;
 - ensemble de documents photographiques destiné à intégrer le fonds photographique des archives de la Nouvelle-Calédonie ;
 - création de fresques murales originales pour la décoration des espaces accueillant des enfants au Médipôle de Koutio, dans le cadre du projet artistique et culturel (loi dite du « 1% artistique »), destinées à intégrer le patrimoine de la Nouvelle-Calédonie.

Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 du budget 2018 de l'Office de commercialisation et d'entrepôt frigorifique (OCEF). Le budget global 2018 de l'OCEF est arrêté à la somme de 7 711 458 270 francs, répartie en 7 324 824 384 francs pour la section de fonctionnement et 386 633 886 francs en section d'investissement, cette section présentant un suréquilibre de 116 760 772 francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a transféré une autorisation d'exploiter une centrale de production photovoltaïque de 3 mégawatts- crête située sur la commune de Païta à la société PV Kota Bore (Alizés Énergie).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le montant de l'indemnisation d'un commissaire-enquêteur diligenté pour les enquêtes publiques relatives à la déclaration de l'utilité publique des périmètres de protection des eaux autour du forage Leroi sur la commune de La Foa, du captage de Port-Boisé sur la commune du Mont-Dore et des captages de Pétroglyphes Privé et New Grand Borendy sur la commune de Thio (388 000 francs). L'enquête publique s'est déroulée du 12 au 26 novembre 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le montant de l'indemnisation d'un commissaire-enquêteur diligenté pour les enquêtes publiques relatives à la déclaration de l'utilité publique des périmètres de protection des eaux autour du forage de Paouta, sur la commune de Pouembout et des captages de Petit Atéou, Grand Atéou, Tiakana et Grambaou, sur la commune de Koné (315 200 francs). L'enquête publique s'est déroulée du 12 au 26 novembre 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le montant de l'indemnisation d'un commissaire-enquêteur diligenté pour l'enquête publique relative à la déclaration de l'utilité publique des périmètres de protection des eaux autour des captages d'Ema, Nigu, Mérénémé, Méhoué, Mia-Kupé, Médu-Nic- kelor, Ghio et Ouassé, sur la commune de Canala (330 200 francs). L'enquête publique s'est déroulée du 12 au 26 novembre 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention exceptionnelle, à hauteur de 5 millions de francs, correspondant à une participation équivalente à celle de la province Nord et représentant 25 % de l'évaluation administrative, pour le financement d'une étude globale des impacts liés à l'exploitation hydroélectrique de la Néaoua. Cette aide est accordée sur la base des engagements pris par le président du gouvernement envers la mairie de Houaïlou après les glissements de terrain meurtriers qui ont frappé la commune le 22 novembre 2016.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI-NC) à contracter un emprunt pour la réalisation des travaux d'extension de l'aéroport international de Nouméa-La Tontouta auprès de la Banque de Nouvelle-Calédonie (BNC) et de la Banque populaire et caisse d'épargne (BPCE International) en vue de la sécurisation globale et définitive de l'emprunt structuré « FLEXILIS-HELVETIX USD 2 » n° 2008.02.011.

Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge les frais de M. Christophe Pinchaux dans le cadre de sa mission d'inspection pour l'évaluation de la conformité des installations de l'établissement pharmaceutique GAZPAC (1 215 000 francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des subventions aux laboratoires d'analyses médicales dans le cadre de la prise en charge par la Nouvelle-Calédonie des thérapies et des examens biologiques des patients atteints par le VIH (24 920 francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention au CHT Gaston-Bourret dans le cadre de la prise en charge par la Nouvelle-Calédonie des thérapies et des examens biologiques des patients atteints par le VIH (1 089 437 francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 70 000 francs à l'association Ordre de Malte Nouvelle-Calédonie qui a participé activement, au côté du service de santé publique de la direction des Affaires sanitaires et sociales (DASS), à la campagne de lutte contre la lèpre à Bélep du 9 au 13 avril 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 9 millions de francs au comité provincial olympique et sportif nord de Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la mise en œuvre du Plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance (PTSPD) pour assurer le recrutement d'un coordonnateur chef de projet et de huit éducateurs sportifs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 12 millions de francs au comité provincial olympique et sportif sud de Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la mise en œuvre du Plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance (PTSPD) pour assurer le recrutement d'un coordonnateur chef de projet et de sept éducateurs sportifs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une aide financière spécifique aux sportifs calédoniens de haut niveau, sélectionnés en équipe de France olympique et paralympique et portant un nouveau projet olympique pour Tokyo 2020 et à long terme pour 2024 (1 500 000 francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des subventions à diverses associations sportives pour un montant total de 3 690 000 francs :
 - association Saint Raphael Country Club pour le projet sportif d'Emma Jouy,
 - association comité organisation du marathon international pour l'organisation de l'édition 2018 du marathon international de Nouvelle-Calédonie,
 - association sportive de Kunié pour des déplacements aux championnats sportifs de la province Sud,
 - entente du Nord Kwengnii pour des déplacements aux championnats sportifs de la province Sud,
 - Kwengnii Espoir pour des déplacements aux championnats sportifs de la province Sud,
 - Jeunesse sportive Kunié pour des déplacements aux championnats sportifs de la province Sud.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des subventions pour un montant total de 1 040 000 francs dans le cadre d'un appel à projets pour soutenir des actions innovantes ayant pour objectif d'encourager l'accès à la pratique régulière d'activités physiques et sportives auprès des publics qui en sont le plus éloignés. Cet appel à projets répond aux objectifs du plan stratégique de la politique sportive et du plan de santé Do Kamo. Les projets de deux associations ont été retenus :
 - Academy football féminin pour son projet « Femmes de demain »,
 - Fédération des œuvres laïques (FOL) pour son projet « promotion de la pratique sportive et du lien social pour des jeunes obèses ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des subventions, pour un montant total de 5,4 millions de francs, à la ligue calédonienne de sport adapté et handisport et à la ligue calédonienne de voile pour des aides aux sportifs de haut niveau, ainsi qu'aux ligues et comités ayant un centre territorial d'entraînement (CTE).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des subventions aux sportifs calédoniens inscrits sur les listes ministérielles, catégorie jeune, espoir ou fréquentant un pôle (10 800 000 francs).

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 4 avis favorable et un avis défavorable sur des demandes de visa de long séjour, un avis favorable sur une demande de carte de résident temporaire, un avis favorable sur une demande de carte de résident permanent et un avis favorable sur des demandes de visas diplomatiques. Il a émis 10 avis favorables sur des autorisations de travail hors projets miniers.

Communications du président et des membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné le rapport sur les risques extérieurs de la Nouvelle-Calédonie. Ce rapport présente les risques financiers encourus par la Nouvelle-Calédonie liés aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations, conformément à l'article 136 de la loi organique. Pour être plus complet, les risques liés aux syndicats mixtes auxquels elle verse des subventions ou des taxes affectées sont aussi analysés.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné le rapport d'activité 2017 des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (EPENC), qui, à la demande des élus du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, se veut désormais plus qualitatif et présente davantage la contribution de chaque EPENC à la mise en œuvre du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie (PENC).

* *
*